



QUAND LA SUISSE ROMANDE GOÛTE
– PAR JEU –
À LA POÉSIE FRANÇAISE, ET À LA SIENNE

LE *JEU DES POÈTES* ÉDITÉ PAR
DELACHAUX ET NIESTLÉ

Un modeste coffret cartonné recouvert de papier fleuri, et agrémenté, en médaillon, du portrait de Victor Hugo : telle est l'apparence immédiate du *Jeu des Poètes*, proposé au tout début du XX^e siècle par les imprimeurs neuchâtelais Delachaux et Niestlé¹. À l'intérieur de la boîte, vingt séries de cartes à jouer font défiler une histoire sélective de la poésie française. Les lauréats de ce bref palmarès sont présentés à travers quatre œuvres jugées significatives, dont un extrait figure sur chacune des cartes correspondantes. Un graphisme suranné associe dans une célébration un peu terne, mais fort appliquée, le texte et l'image. Particularité notable : aux poètes qui, de Pierre Corneille à François Coppée, sont appelés à illustrer les riches heures de la France littéraire, s'adjoignent les porte-parole d'une culture locale en train de s'affirmer. Les règles élémentaires, présentées dans une courte notice, sont celles du « jeu des familles » : chaque participant tentera, à partir de sa donne, de reconstituer les ensembles et d'en réunir

le plus grand nombre. Tout cela respire une candeur de bon aloi, qui n'interdit pas pour autant la rêverie historienne. Au gré de cette pédagogie ludique, c'est en effet une longue tradition culturelle qui aboutit à la table de récréation de l'Helvétie francophone.

DES COURS ITALIENNES AUX
DICHTER-QUARTETTE

On le sait de longue date, la littérature est une manière de jeu. Mais le jeu peut aussi se faire littérature. L'une des mises en œuvre les plus anciennes d'une telle convergence est celle que propose le Bolognais Innocenzio Ringhieri dans un répertoire composé en 1551 à l'usage des cours princières: *Cento Giochi liberali, e d'ingegno*. Cette ample collection se caractérise moins par la variété que par les constantes idéologiques. Alignés sur un programme thématique emprunté à l'imaginaire chevaleresque – les «arts nobles et libéraux», les «vertus», les «victoires d'Hercule», etc. –, les jeux répondent tous au même protocole. L'essentiel est à situer dans le discours qui enrobe l'exposé des règles, où culmine l'éloge de l'esprit féminin susceptible de répondre aux exigences des divertissements annoncés². Le succès de l'ouvrage lui vaut d'être partiellement adapté en français quelques années plus tard³, et presque intégralement inséré, au siècle suivant, dans *La Maison des jeux* de Charles Sorel. Sous la plume de ce savant observateur de la production littéraire de son époque se profile un vaste choix de passe-temps susceptibles d'amuser une société oisive et raffinée. Au nombre des descriptifs empruntés à Ringhieri, on retiendra

par exemple le «Jeu de la Beauté», où l'évocation des «belles parties» de la dame invite les participants à réciter un vers de Pétrarque correspondant: «L'Auteur a pris la peine de recueillir ceux qui parlent des cheveux, du front, des yeux, des sourcils, de la bouche et des autres parties du corps. L'on en pourrait faire de même de nos Poésies françaises, et retenir plusieurs vers par cœur, qui fussent sur tous ces divers sujets⁴.» D'autres jeux similaires convoquent ainsi la mémoire des textes, ce qui est une façon de valoriser la culture littéraire des acteurs, mais sans doute aussi de la leur inculquer. En d'autres termes, de réaliser cette rencontre de l'utile et de l'agréable, du plaisir ludique et du souci pédagogique qui, sous une forme ou une autre, imprègne à cette époque toute démarche créatrice.

La recette ne sera pas oubliée, tout en appelant, au fil du temps, quelques aménagements. Alors que les cercles galants confiaient à un «maître du jeu» le soin de remémorer les citations qu'il convenait de prononcer, le déplacement du rituel dans la sphère bourgeoise fera usage des cartes à jouer. Le premier exemple connu est celui des *Szenen aus der Literatur*, publiées à Vienne en 1834. Après un passage en Angleterre, la formule fait un brillant retour en terre germanique, où elle perdure encore. Les quelque cent variantes des *Dichter-Quartette* qui alimentent aujourd'hui la passion des collectionneurs⁵ constituent parallèlement un corpus privilégié pour les amateurs d'histoire culturelle. Déclinée à la mesure d'un divertissement familial, cette forme singulière de transmission de la littérature se fait d'abord le miroir de réflexes patrimoniaux et conservateurs. Mais on y repère également les inflexions

indissociables d'une réalité vivante. Par ailleurs, jouer aux « Poètes » fut manifestement, pour certains enfants, l'occasion d'expériences décisives. Plusieurs écrivains en garderont le souvenir : Hermann Hesse, Klaus Mann, Erich Kästner. On retiendra le témoignage d'Elias Canetti, qui met en évidence l'efficacité du programme pédagogique implicite. Lorsqu'il entame une partie avec son ami Hans, le défi ne consiste évidemment pas, pour le petit Elias, dans l'accumulation des ensembles reconstitués. L'enjeu de ce qui devient un combat d'honneur est bien ce trésor littéraire où chacun des adversaires puise ses armes⁶.

La France, que l'on a vue si réceptive aux inventions de « Ringhier », tardera à se mettre sur les rangs. *Les Poètes*, jeu de société mis en circulation en 1869, se présente comme une variante au rabais des *Dichter-Quartette*. Une centaine de cartes de très petit format, non illustrées, énumère des citations poétiques regroupées par thèmes. C'est également la formule thématique que retiendra le distributeur Coyen, qui reprend le titre à son compte pour un jeu dont la production remonte aux environs de 1875. Les cartes confiées au lithographe Appel s'ornent de vignettes assez conventionnelles, accordées aux thèmes tout aussi conformistes qui régissent la sélection des textes : l'Amitié, l'Enfant, la Gloire, la Patrie, le Printemps... Comme il se doit, chaque unité réunit quatre poètes dont les citations sont proposées sans autre référence que le nom de l'auteur⁷. Par comparaison, le *Jeu des Poètes* neuchâtelois, qui constitue à notre connaissance le troisième élément de cette brève collection, est plus étroitement fidèle au modèle germanique⁸.

AU MIROIR DE L'ANTHOLOGIE

Si l'on s'en tient à la brève notice associée aux «80 Cartes avec portraits de Poètes et extraits de leurs Œuvres», l'objectif du joueur se limite à compléter les quaternes en sollicitant ses partenaires. De même que le jeu des Métiers invite à regrouper autour de l'Apothicaire, du Boulanger ou du Tailleur leur épouse et leurs deux enfants, il s'agira de reconstituer la série des tragédies de Corneille (*Le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*) ou des poèmes de Vigny («Le cor», «Moïse», «L'implacable nature», «La mort du loup»). Un processus aussi machinal ne saurait pourtant justifier le soin qu'a mis l'éditeur à faire figurer, sous chaque titre, une citation aussi substantielle que le permet l'espace réduit dont il dispose. Les adeptes du *Jeu des Poètes* n'ont sans doute pas tous abordé ce passe-temps avec la passion du jeune Canetti, mais il est évident que, tout en accumulant leurs séries, ils ont prêté attention à ces textes, les ont insensiblement mémorisés, ont risqué leurs commentaires et partagé leurs impressions. La table de jeu devient ainsi l'occasion d'entretenir, voire d'élargir les leçons de l'école. Vue sous cet angle, la sélection des poètes et des œuvres reflète un aspect particulier de la réception littéraire. Il s'agit moins de la réponse spontanée d'un public guidé par ses propres affinités culturelles que des directives implicites auxquelles il va configurer, sinon ses propres lectures, du moins ses appréciations générales. Le *Jeu des Poètes*, parmi d'autres repères, confirmera dans son esprit une hiérarchie des valeurs. D'où

l'intérêt d'examiner de près l'éventail destiné à la Suisse romande. Dans quel ordre y déclinera-t-on les figures canoniques de la poésie française? Quelle place y accordera-t-on aux inflexions autochtones?

La liste des poètes retenus révèle d'emblée les singularités du découpage chronologique qui préside à leur alignement. Le Moyen Âge et la Renaissance sont passés sous silence. C'est, sans grande surprise, avec les représentants du « classicisme » que débute l'évocation de la poésie française: Corneille, La Fontaine, Molière et Racine. On notera que seul le fabuliste répond, selon nos critères actuels, à la désignation de poète. La présence à ses côtés des trois dramaturges s'explique avant tout par un réflexe d'association, au miroir duquel se profile l'écho simplifié du « siècle de Louis XIV »⁹. De Racine, l'on passe sans crier gare au chansonnier Béranger, dont la veine populaire a exercé son charme bien au-delà de sa génération. L'impasse faite sur le XVIII^e siècle se conçoit si l'on considère que l'alliance de la Muse et des Lumières n'a rien laissé d'impérissable. En l'occurrence, même André Chénier, qui échappe de coutume à ce verdict, n'a pas gain de cause. Le XIX^e siècle se présente en deux volets: à la génération romantique, qu'illustrent Lamartine, Vigny, Hugo et Musset, succède une bande hétéroclite dont seul Leconte de Lisle a gardé de nos jours quelque notoriété. En dépit de son prix Nobel de littérature, Sully-Prudhomme n'est pour nous plus qu'un nom, fréquemment associé à celui de Fauré qui mit sa poésie en musique. On pourrait en dire autant de François Coppée. La gloire posthume d'André Theuriet semble, quant à elle, entretenir une pro-

portion inverse avec la production abondante de cet académicien d'inspiration régionaliste. L'absence de Baudelaire et, à moindre titre, de Gautier s'impose comme la trace évidente d'un regard détourné. Le palmarès des poètes français proposé au public de Suisse romande dans la première décennie du XX^e siècle ignore de même Verlaine, Rimbaud, sans parler de Mallarmé. Poètes qui figureront pourtant en bonne place, quelques années plus tard, dans la *Littérature française illustrée* de Bédier et Hazard¹⁰, en dépit de quelques réticences allusives. Un regard sur le florilège thématique des *Poètes* édité par Coyen, aboutit au même constat : les concepteurs, jugeant apparemment hasardeuse l'acclimatation des poètes récents au registre de la récréation familiale, se replient sur les seconds couteaux.

Évoquer les lacunes criantes de cette sélection serait sans doute céder à une illusion d'optique : non seulement chaque époque a son canon, mais la visée éducative qui préside à l'émission du *Jeu des Poètes* explique que l'on s'en tienne, dans un champ aux avenues encore indécises, aux auteurs les plus consensuels. En guise de compensation, si l'on peut dire, l'assortiment poétique confectionné par Delachaux et Niestlé se caractérise par un important volet consacré aux poètes de Romandie. Sept familles sur vingt illustrent la production locale. Le rapport est encore plus serré, sept contre neuf, lorsque l'on envisage le seul XIX^e siècle, auquel appartiennent tous les écrivains suisses mentionnés. Quels sont les auteurs que leur talent ou leur notoriété rendent dignes de figurer aux côtés des interprètes agréés du génie français ? Il suffit de parcourir l'*Histoire littéraire de*

la Suisse romande de Virgile Rossel¹¹ pour s'aviser que les candidats sont nombreux. Quatre d'entre eux, Juste Olivier, Eugène Rambert, Henry Warnery et Philippe Godet, bénéficient de la reconnaissance des autorités académiques parisiennes, ainsi que le suggère leur mention, plus ou moins développée, dans le «Bédier et Hazard»¹². Marc Monnier est présenté comme un auteur cosmopolite par Rossel, qui rappelle sa collaboration avec la *Revue des deux mondes*. Vaudoise d'origine, Élise de Pressensé est française par son mariage, circonstance qui entraîne parfois la comparaison avec Mme de Gasparin dont elle n'approche pas l'enthousiasme coloré. À preuve cet éloge involontairement perfide de Virgile Rossel : «[...] les œuvres de la philanthrope et de la chrétienne furent encore supérieures à celles de l'écrivain¹³.» C'est sans doute aussi la dimension morale qui justifie l'élection d'Alice de Chambrier, voix féminine auréolée de pathétique puisqu'elle s'est éteinte à l'âge de vingt et un ans. À première vue, les poètes romands mis à l'honneur par les éditeurs neuchâtelois se signalent par une certaine conformité aux tendances dominantes d'une culture française qui les a presque tous adoptés¹⁴. Si leur présence peut se lire comme une affirmation de l'identité romande, celle-ci ne se décline manifestement pas en termes de rupture.

L'ÉCOLE INVITÉE À LA TABLE DE JEU

Cette impression se confirme quand on envisage parallèlement les auteurs célébrés par le *Jeu des Poètes* et le répertoire des lectures promues dans les

écoles de Suisse romande. Les manuels réservent tous une place non négligeable à la littérature. « En faisant lire à l'école les belles pages de nos grands auteurs, note l'auteur de l'un d'entre eux, on développera chez l'enfant le goût esthétique qui a son importance en éducation¹⁵. » À défaut de l'inventaire exhaustif qui excéderait largement l'ambition de cette brève note, nous nous sommes bornée à quelques repères: la *Chrestomathie française* d'Alexandre Vinet, dont les multiples éditions augmentées par les soins d'Eugène Rambert et de Paul Seippel manifestent l'ascendant durable, ainsi que quelques « livres de lecture » issus des départements d'instruction publique cantonaux, au tournant des deux siècles¹⁶. Il ne s'agit bien entendu pas d'établir un rapport de cause à effet entre les contenus de l'une et l'autre série, mais de souligner leur commune appartenance à un ensemble de références consacrées.

Des quatre représentants de l'âge classique, c'est évidemment à La Fontaine qu'il revient d'illustrer le lien le plus évident entre le jeu de cartes et le patrimoine scolaire. Alors que la *Chrestomathie* de Vinet s'emploie à rendre justice à la diversité dont le poète faisait sa devise, en convoquant quelques extraits des *Nymphes de Vaux* ainsi que l'amusante ballade à Mme Fouquet, les manuels s'en tiennent aux fables, non sans insistance, comme l'atteste le livre de lecture valaisan qui en aligne une bonne quinzaine. Il n'est pas aisé d'expliquer le choix de celles qui composent le quaterne « La Fontaine » dans le *Jeu des Poètes*: aux apologues dont l'amère leçon frise le registre de la satire, on a peut-être préféré

ceux qui s'en tiennent à l'humble morale du « rien de trop » : « Philémon et Baucis » (XII, 15), « Le renard et les raisins » (III, 11), « Le chêne et le roseau » (I, 12), voire « Le coche et la mouche » (VII, 8). Cette option rejoindrait d'assez près les visées de l'enseignement primaire. Corneille est sans surprise l'auteur du *Cid* et des tragédies « romaines » du début des années 1640. Comme il fallait aligner quatre tragédies de Racine, *Britannicus* et *Iphigénie* viendront « compléter » les valeurs sûres que demeurent *Esther* et *Athalie*. Significativement, les citations des deux premières sont empruntées aux répliques attendrissantes des chastes héroïnes. Molière enfin, auquel Vinet n'accorde qu'une part congrue, est encore absent de la bibliothèque scolaire. Le jeu des familles retiendra la figure du moraliste (*Le Misanthrope*, *Tartuffe*, *Les Femmes savantes*) au détriment du comique, signalé toutefois à travers la fameuse scène de la cassette (*L'Avare*, acte IV, scène 7).

Des poètes du XIX^e siècle, Béranger est paradoxalement l'un des plus présents dans la *Chrestomathie*, où ses couplets dominent la section dédiée au genre de la chanson. Il ne s'agit en rien d'une concession à la facilité, ainsi que le souligne une mise au point d'Eugène Rambert célébrant le subtil savoir-faire que suppose la veine plaisante du satirique : « Béranger a fait pour [la chanson française] ce que La Fontaine avait fait pour la fable : il en a reculé les limites à l'infini, et l'a rendue propre à toutes les inspirations de la poésie¹⁷. » Les directives scolaires n'ont apparemment pas cette largeur de vue : seuls les instituteurs fribourgeois pourront apprendre à leurs élèves la chanson des *Hirondelles*, qui est à vrai dire l'une des plus sages¹⁸.

La lecture scolaire fait en revanche la part belle aux Romantiques, Hugo en tête. Les thèmes privilégiés relèvent de la tonalité sentimentale, avec une prédilection pour les scènes de famille. Le Hugo des *Feuilles d'automne* l'emporte sur celui des *Contemplations*, avec notamment l'inévitable «Lorsque l'enfant paraît...». Il en va de même de Lamartine et de Musset, représentés dans leur veine tour à tour sentencieuse et mélancolique, tandis que Vigny, dont les cartes, comme la *Chrestomathie*, citent «Le cor» et «La mort du loup», se donne comme le parangon du génie austère. De Leconte de Lisle, les anthologies scolaires ne retiennent que l'innocente «Chanson du rouet», présente elle aussi dans le recueil de Vinet, et que n'oubliera pas le *Jeu des Poètes*. Sully-Prudhomme, André Theuriot et François Coppée jouissent d'une moindre reconnaissance sans être totalement oubliés.

La série des auteurs romands répond à des critères de sélection plus délicats à définir. Le mieux établi d'entre eux, Juste Olivier, n'est pas nécessairement le plus sollicité. Warnery, qu'ignorent les continuateurs de Vinet, n'apparaît qu'à une reprise dans le répertoire scolaire, avec une aimable fantaisie consacrée aux «petits enfants blancs et roses / Qui viennent droit du paradis...», texte que l'on trouvera parallèlement dans le manuel à l'usage du canton de Fribourg et dans le *Jeu des Poètes*. Quant à Eugène Rambert, on le cherchera en vain dans le recueil fribourgeois, alors qu'il s'est amplement inspiré de la Gruyère. Ses poèmes figurent à plusieurs reprises, en revanche, dans les florilèges destinés aux petits Neuchâtelois. Le quaterne associé à Marc

Monnier cite «La colombe», qu'a mis en valeur la *Chrestomathie*. Cette dernière présente également Élise de Pressensé et Alice de Chambrier, que n'ont pas retenues les autres florilèges scolaires. Enfin, Philippe Godet fait un peu figure à part. Seul auteur encore en vie au moment de la seconde édition du *Jeu des Poètes*, il est en relation directe avec Delachaux et Niestlé où il a publié ses premiers recueils lyriques et surtout, en 1890, son *Histoire de la littérature de Suisse française*. Peut-être n'est-il pas étranger à l'inclusion, dans la série des quaternes, d'Alice de Chambrier dont il a édité les poèmes à titre posthume.

Conçu au terme des décennies de création et de réflexion critique qui voient émerger l'affirmation d'une culture littéraire propre à la Suisse romande, le *Jeu des Poètes* présente un reflet bien partiel de cette évolution. Clairement revendiqué, le compagnonnage entre les hérauts de la tradition poétique française et les chantres de la petite patrie n'exclut pas, en effet, une certaine ambiguïté. À l'uniformité graphique des cartes alignées répond la couleur un peu fade d'un discours uniforme, en dépit de la variété des auteurs qui le composent. Comment expliquer cette impression qui récuse la vocation même d'une entreprise anthologique?

C'est que, sans doute, la littérature n'est pas tout à fait au centre de ce jeu littéraire. En dépit des bonnes intentions qui les animent, ses concepteurs se soucient moins de célébrer les voix singu-

lières dont ils relaient l'écho que de les ramener au dénominateur commun de quelques instructives platitudes. Comme le feront encore longtemps les « livres de lecture » composés à l'usage des écoliers avancés, les morceaux choisis exhibés au fil des quaternes servent avant tout de pièces justificatives à un discours d'essence moraliste, semé de notes affectives assez conformistes. Au hasard des segmentations textuelles arbitraires, axées sur des repères thématiques traditionnels, Molière, Hugo et Sully-Prudhomme, sans dire tous la même chose, n'en rendent pas moins une tonalité uniforme, celle des considérations diverses que peuvent engendrer les circonstances de la vie. S'ils projettent sur les grands écrivains de la France le réflexe culturel qui soumet toute écriture à une fin édifiante, les éditeurs du *Jeu des Poètes* ne favorisent pas davantage l'identité des auteurs du cru. À l'exception du « Liôba » d'Eugène Rambert et du « Léman » de Juste Olivier, les thèmes « nationaux » auxquels les poètes de Suisse française sont appelés à rattacher leur inspiration n'apparaissent nulle part¹⁹.

Tel est le visage doublement faussé de la culture littéraire « basique » que se voit offrir, à l'orée du XX^e siècle, un public éventuellement assez peu soucieux d'aller la chercher ailleurs. Au terme de ce double processus d'assimilation, les chances d'un véritable dialogue restent à tout le moins bien maigres. Il faudra sans doute attendre Ramuz pour que les lecteurs de Romandie se voient invités à prendre la mesure de leur singularité, et à comprendre que leur province « n'en est pas une ».

SIMONE DE REYFF

NOTES

- éd. Louis LE GUILLOU, t. IX, Paris, Champion, 1999, p.419 et 421.
28. Lettres d'Étienne Eggis à Auguste de Vaucelle, [1864-1865?] et 18 mai 1866, BCUF, L 2035, 10 et 12.
29. Sur Philippe Eckes et Augustin Eggis, voir Jean-Jacques D'EGGIS, « La famille Eckes – Eggis – d'Eggis », *Bulletin de l'Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie*, 42, 2009. La suite de l'article, parue dans le numéro 43, est consacrée à Étienne et son demi-frère Adolphe-Prosper, né en 1855.
30. Lettre d'Étienne Eggis à Auguste de Vaucelle, vers 1865, BCUF, L 2035, 10.

QUAND LA SUISSE ROMANDE GOÛTE – PAR JEU – À LA POÉSIE FRANÇAISE, ET À LA SIENNE

1. On en connaît deux éditions. La première paraît entre 1904, date où la maison d'édition devient société anonyme, et 1908, année de décès des auteurs les plus récemment disparus. La seconde se situe entre 1908 et 1922, année de la mort de Philippe Godet, seul auteur dont les dates ne sont pas mentionnées. Par sa dimension pédagogique, le *Jeu des Poètes* s'inscrit dans l'une des orientations majeures de la maison neuchâteloise qui, à partir de 1904, lance la collection « Actualités pédagogiques » à laquelle contribueront des spécialistes de renom (Freinet, Baudoin, Piaget). Voir Michel SCHLUP, « Les Éditions Delachaux et Niestlé », dans Jacques RYCHNER et Michel SCHLUP (dir.), *Éditeurs neuchâtelois du XX^e siècle*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, 1987, p.47-58.
2. Voir François LECERCLE, « La culture du jeu, Innocenzio Ringhieri et le pétrarquisme », dans Philippe ARIÈS et Jean-Claude MARGOLIN (dir.), *Les*

Jeux à la Renaissance, Paris, Vrin, 1982, p.185-200.

3. *Cinquante jeux divers, d'honnête entretien, industrieusement inventés par Messer Innocent Ringhier, Gentilhomme bolognais, et faits français par Hubert Philippe de Villiers*, Lyon, Charles Pesnot, 1555.
4. Charles SOREL, *La Maison des jeux. Seconde journée*, Paris, chez Nicolas de Sercy, 1642, p.273.
5. On trouve divers sites en ligne, dont l'un des mieux documentés est celui de Niels HÖPFNER : <http://www.angelfire.com/poetry/quartett>.
6. «L'un de nous avait à peine prononcé le premier mot que l'autre intervenait pour compléter la citation. Aucun des deux n'eut jamais le temps d'arriver au bout de sa phrase, chacun se faisant un point d'honneur d'intervenir avant.» (*La Langue sauvée. Histoire d'une jeunesse, 1905-1921*, trad. Bernard KREISS, Paris, Albin Michel, 2005, p.153).
7. Si le choix des auteurs n'a rien de surprenant, les œuvres sollicitées supposent une bonne connaissance de la tradition littéraire. À titre d'exemple, le Travail est successivement pris en charge par Delille (*Les Jardins*), Boileau (*Épître III*, à M. Arnauld), Voltaire (*Discours en vers sur l'Homme*, IV) et La Fontaine («Le laboureur et ses enfants», *Fables*, V, 9).
8. D'autres coffrets de «quaternes» ou jeux des familles, publiés entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, proposent des initiations pédagogiques analogues : les *Personnages célèbres de la France*, la *Fée vaillante*, les *Fables de La Fontaine*, etc. Nous renvoyons aux documents iconographiques réunis par Geneviève PERROT et Françoise MAHY, *L'Imagerie des jeux de société au XIX^e siècle*, GPFM, 2012, et *Les Jeux de société à l'aube du XX^e siècle*, GPFM, 2014. M. Ulrich Schädler, conservateur du

NOTES

Musée suisse du jeu de La Tour-de-Peilz, s'est penché à notre requête sur le *Jeu des Poètes*. Qu'il soit ici remercié de son accueil bienveillant.

9. Il est vrai que l'histoire littéraire enseignée au XIX^e siècle parle encore de «poésie dramatique», comme on le faisait au XVII^e. Les genres littéraires qui structurent la *Chrestomathie* de Vinet sont même tous placés sous le signe de la poésie (narrative, descriptive, lyrique, dramatique, etc.).
10. Joseph BÉDIER et Paul HAZARD, *Littérature française illustrée*, Paris, Larousse, 1923. Ce prestigieux manuel réunit de nombreux collaborateurs universitaires, ce qui en fait un témoignage important de la réception littéraire promue par la culture officielle. Sa date tardive, par rapport à la création du jeu neuchâtelois, n'en infirme pas l'autorité, puisqu'une telle synthèse suppose plusieurs années de préparation.
11. Virgile ROSSEL, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, Neuchâtel, Zahn, 1903. Publié en 1889, puis en 1903, cet ouvrage présente un répertoire exhaustif de tout ce qui s'est publié en français. À ce titre, il reste un outil de travail commode, avec l'*Histoire littéraire de la Suisse française* de Philippe GODET (1890). Il a fait l'objet d'une réédition en 1990 aux Éditions de l'Aire.
12. Joseph BÉDIER et Paul HAZARD, *Littérature française illustrée*, *op. cit.*, «Les Lettres dans les pays de langue française», p.318 *sq.* La section relative à la Suisse romande (p.326-332) est selon toute probabilité rédigée par le Neuchâtelois Charly Clerc, seul collaborateur suisse de l'ouvrage.
13. Virgile ROSSEL, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, *op. cit.*, p.628.
14. Il est intéressant de noter en passant que Juste Olivier et Marc Monnier ont droit de cité dans *Les Poètes* de Coyen, où l'on trouve de surcroît un

poète suisse non mentionné dans le *Jeu des Poètes*, Frédéric Monneron, que Sainte-Beuve tenait en haute estime.

15. César-William JEANNERET, avant-propos de *La Patrie. Lectures illustrées des écoles primaires de la Suisse romande*, La Chaux-de-Fonds, 1892. On notera le réflexe naturel d'appropriation que suggère le possessif «nos auteurs», attitude d'autant plus remarquable que les «lectures choisies» du manuel en question font régulièrement alterner les auteurs français et les auteurs romands.
16. La *Chrestomathie française* d'Alexandre VINET date de 1829. Nous nous référons au deuxième volume de l'édition augmentée par RAMBERT et SEIPPEL, *Littérature de l'adolescence*, Lausanne, Bridel, 1913. Les autres manuels scolaires consultés sont les suivants : *Livre de lecture pour les écoles primaires du canton de Fribourg. Degré supérieur*, Einsiedeln, Benziger, 1912 ; *Livre de lecture à l'usage des écoles primaires du canton du Valais. Cours moyen et supérieur*, Sion, 1913 ; César William JEANNERET, *La Patrie*, op. cit., 1892 et *Manuel gradué de récitation française*, La Chaux-de-Fonds, 1899.
17. Alexandre VINET, *Chrestomathie française*, éd. cit., p.525.
18. *Ibid.*, p. 108.
19. À moins qu'on ne considère précisément le discours moralisant comme une spécificité des lettres romandes. Cette appréciation, amorcée par Philippe GODET au terme de son ouvrage – «ils n'écrivent pas pour écrire, mais pour enseigner et convaincre» (*Histoire littéraire de la Suisse française*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé / Paris, Fischbacher, 1890, p.557) –, est devenue un véritable lieu commun.